

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 39 (1941)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XXXVIe
assemblée générale

Autor: Dändliker

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nistischen Großbetriebe in Rußland, wo tausende von Hektaren ursprünglichen Steppenlandes zerstört und dabei die bessere Ausnützung des bisherigen Kulturlandes durch Einführung intensiverer Arbeitsmethoden vollständig vernachlässigt wird. Sie werden aber auch geweckt bei der Betrachtung der gigantischen Bewässerungsanlagen, die von der Regierung der Vereinigten Staaten zur Gewinnung von Baumwoll- und Luzerneland am Rio grande und Colorado angelegt wurden zu einer Zeit, als sich dieselbe Regierung genötigt sah, zur Linderung der Folgen der Überproduktion an Baumwolle eine Einschränkung der Anbaufläche zu verfügen.

Ich möchte diese Vorbehalte nicht ohne weiteres auf die Schweiz übertragen, namentlich nicht in einer Zeit, in der wir über jeden Quadratmeter Boden, den wir mit Getreide und Kartoffeln bestellen können, froh sein müssen. Wir wollen auch nicht vergessen, daß die Melioration Siedelungsland schafft und durch die geschaffenen Heimstätten Schweizer von der Auswanderung abgehalten und dem Lande erhalten bleiben können. Aber eine Mahnung enthalten solche Überlegungen doch: Wir dürfen nicht bloß meliorieren, sondern müssen auch dafür sorgen, daß das Meliorationsland richtig benutzt wird.

Société Suisse des Géomètres

Procès-verbal

de la XXXVI^e assemblée générale.

1^o *Ouverture et constitution de l'assemblée.* A 10 h. 30 la séance fut ouverte par le président central M. S. Bertschmann qui souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie d'avoir répondu si nombreux à l'appel du comité central. Il salue en particulier la présence des invités officiels, parmi lesquels nous relèverons les noms de MM. Baltensperger, directeur fédéral du cadastre; Schneider, directeur du service topographique fédéral; de M. le colonel-brigadier Strüby, chef de l'office fédéral des améliorations foncières; du rédacteur de notre journal M. le Prof. Dr Baeschlin. Il relate avec plaisir la présence du doyen de notre société, le membre vétérane et collègue Abt qui malgré ses 79 ans exerce encore la profession en remplacement de son fils appelé sous les drapeaux.

Les événements empêchèrent les membres de se réunir en 1940, les débats portèrent donc sur les deux derniers exercices. Des détails complémentaires donnés par l'orateur sur l'activité de la société, il résulte que le comité central et ses organes se sont occupés durant ce laps de temps, de maintes questions de la plus haute importance.

Après avoir adressé une pensée fraternelle aux soldats qui montent la garde à la frontière et particulièrement aux géomètres mobilisés, le président prie l'assemblée de se lever et d'observer un moment de silence pour honorer la mémoire des membres disparus durant les deux exercices écoulés.

Après l'adoption de l'ordre du jour, l'assemblée se constitue comme suit: Dändliker est chargé de la rédaction du procès-verbal, les membres Ritzmann, Luder et Kuhn sont nommés scrutateurs et Kuhn fonctionnera comme traducteur.

2^o *Procès-verbal de la XXXV^e assemblée générale du 24 juin 1939*

à Zurich. La publication de ce dernier qui a eu lieu à la page 186 du numéro de juillet 1939, ne donnant sujet à aucune objection, on passe à l'ordre du jour.

3° *Rapport annuels 1939 et 1940, comptes 1939 et 1940, budget 1941, fixation de la cotisation annuelle pour 1941.* Le rapport annuel de 1939 a paru dans le numéro de juin 1940 du journal, celui de 1940 dans le numéro de février 1941. Ces deux rapports sont adoptés sans opposition.

Les comptes de 1939 et 1940 ont été discutés dans les assemblées des délégués de 1940 et 1941. Dans chacun de ces exercices ces comptes bouclent avec une augmentation de fortune, soit: de fr. 751.15 en 1939 et de fr. 944.45 en 1940.

Les renseignements complémentaires donnés par le caissier central Kübler sur la situation financière de la société, se résument comme suit: Augmentation des recettes provenant des taxations, diminution des frais de la commission centrale de taxation, réduction du nombre des pages du journal, bouclément favorable du compte des dépenses occasionnées par l'exposition nationale. Les contributions attribuées à la Fédération internationale des Géomètres sont, vu les événements actuels placés dans un fonds de réserve spécial.

Après avoir entendu la lecture du rapport de la commission de vérification des comptes et sur la proposition de l'assemblée des délégués, les comptes des années 1939 et 1940 sont ratifiés. Dans le budget pour l'année 1941 figurent comme nouveaux postes: Le sacrifice pour la défense nationale, l'impôt de guerre et les frais d'impression d'une nouvelle liste des membres.

En considération des événements actuels, les membres habitant l'étranger, sont temporairement exonérés de la cotisation annuelle. Le budget et la proposition de maintenir la cotisation annuelle à fr. 20.— sont adoptés.

4° *Assemblée générale de 1942.* Cette question est remise aux soins du comité central qui agira selon les circonstances.

5° *Réduction du nombre des membres du comité central, abolition de l'assemblée des délégués.* Au sujet de la réorganisation des organes de l'association centrale, l'assemblée des délégués formule la proposition suivante: Constitution d'un comité directeur de 5 membres, durée illimitée de l'activité de ses membres. Création d'un grand comité composé du comité directeur, des présidents des sections et des groupes ainsi que de la commission centrale de taxation, en remplacement de l'assemblée des délégués dont l'abolition est proposée.

Härry fait objection à cette solution qui à son avis n'est pas démocratique. A l'encontre de cette dernière, il présente la proposition suivante: Limitation du nombre des exercices du comité central, dans ce sens que à l'occasion de chaque élection, un des titulaires se démette de ses fonctions, en outre, maintien de l'assemblée des délégués en collaboration avec la conférence des présidents.

Carrupt défend le point de vue de l'assemblée des délégués, il voit dans l'organisation préconisée par Härry une complication du rouage administratif de la société.

Le vote qui suit les délibérations concernant cet objet de l'ordre du jour, donne les résultats suivants:

- 1° Constitution d'un comité directeur de 5 membres: unanimité.
- 2° Création d'un grand comité (Conférence des présidents): grande majorité.
- 3° Limitation de la durée des fonctions du comité directeur: La proposition Härry est adoptée par 41 voix contre 39 voix reportées sur la proposition de l'assemblée des délégués.
- 4° Abolition de l'assemblée des délégués: Adoption par 78 voix. La proposition Härry fait 18 voix.

6° *Modification de l'art. 34 des statuts et des art. 13-15 du règlement sur la taxation.* Tous les détails relatifs à cette question, se lisent dans le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués qui en première instance, à l'exception de la section vaudoise laquelle s'abstient du vote; se range à la proposition du comité central. L'assemblée générale à son tour adopte cette modification à la majorité des membres présents. Il est pris bonne note des corrections rédactionnelles suivantes qui sur la proposition de Pouly (Vaud) sont à apporter au texte français des modifications ci-dessus mentionnées qui ont été publiées dans le numéro de février du journal (page 29).

Statuts. Art 34 b) Teneur nouvelle: Les sections sont tenues de percevoir une contribution de leurs membres ainsi que de tous les membres de l'association centrale qui exécutent *dans le rayon d'activité de ces sections*; des travaux pour les mensurations cadastrales et pour les remaniements parcellaires. Le maximum de cette contribution est fixé au 5 ‰ des taxations (prix du matériel non compris).

Des prescriptions détaillées devront figurer dans les statuts ou règlements de taxation des sections. Etc., etc.

Règlement de taxation. Art. 13-15. b) Teneur nouvelle:

1^{er} alinéa. Tous les membres sont tenus de verser à la section intéressée, au *bénéfice* de la caisse centrale, le 1 ‰ du montant (coût du matériel non compris) des travaux qui leur sont adjugés pour les mensurations cadastrales et pour les remaniements parcellaires, etc., etc.

2^e alinéa. Le versement des contributions à la caisse de la section doit se faire dans le délai d'une année à partir de l'adjudication. De leur côté les sections ont l'obligation de remettre ces contributions à la caisse centrale *avant* la fin de l'année comptable en cours. Etc., etc.

7° *Requête du groupe des géomètres fonctionnaires.* Les procès-verbaux des assemblées des délégués du 25 mai 1940 à Baden et du 22 mars 1941 à Berne, donnent sur la teneur de cette requête et sur les délibérations dont elle fut l'objet de très amples renseignements. Aucune décision n'ayant encore été prise à ce sujet, le comité central a trouvé opportun de soumettre la question au verdict de l'assemblée générale. Il s'agit comme on le sait de la réoccupation de la place du géomètre cantonal Zurichois, devenue vacante. Le porte parole des fonctionnaires Isler, président du groupe, défend le point de vue de son association qui estime qu'il est du devoir du comité central de faire auprès des autorités compétentes, les démarches tendant à confier la direction de l'office cantonal du cadastre à un géomètre cantonal, au lieu de réunir sous une même direction, le cadastre et les améliorations foncières. Albrecht, géomètre de la ville de Berne, approuve les arguments présentés par le porte parole du groupe des fonctionnaires et voit dans la requête qui fait l'objet de la présente discussion une preuve du désir de sauvegarder les intérêts de la mensuration cadastrale suisse. Schärer (Baden) parlant au nom des géomètres praticiens et de l'assemblée des délégués fait valoir que, vu le caractère tout à fait cantonal de la question; ce n'est pas le comité central mais bien les sections qui devront cas échéant prendre les dispositions nécessaires. L'assemblée à l'exception de 11 voix en faveur de la requête, approuve la proposition de l'assemblée des délégués.

8° *Formation professionnelle de l'ingénieur rural et du géomètre à l'Ecole polytechnique fédérale.* M. le professeur Baeschlin dans un long exposé, oriente l'assemblée sur l'état actuel de cette question. Cette dernière a été soulevée en 1932, époque à laquelle la Société suisse des Géomètres proposait à l'Ecole polytechnique fédérale l'établissement d'un nouveau programme d'étude de 7 semestres prévoyant la réunion des cours pour ingénieurs ruraux et géomètres.

Le diplôme de sortie de cette nouvelle section déférerait au candidat le titre d'ingénieur géodète et rural et le dispenserait des examens théoriques pour l'obtention du brevet de géomètre officiel. L'école d'ingénieurs de l'Université de Lausanne était priée d'augmenter à 5 le nombre des semestres de sa section des géomètres. Cette demande trouva un accueil favorable auprès d'une conférence organisée à cet effet par la division du génie rural de l'école polytechnique fédérale, pour ce qui s'agit du moins de la dite école; elle fut par contre repoussée par le groupe des fonctionnaires ingénieurs ruraux. Il ne fut de ce fait pas donné suite à la demande de la S. S. G. Cependant le règlement pour l'obtention du brevet de géomètre, fut par la suite modifié par les autorités fédérales dans ce sens que le certificat de capacité de Lausanne ou de Zurich, dispensait le candidat de l'examen théorique.

Cette réorganisation apporta sans doute quelques avantages, mais ne répondait cependant pas à toutes les exigences. Citons par exemple le refus de l'école polytechnique fédérale de décerner un diplôme à l'élève sortant de l'école des géomètres, étant donné que cette distinction exigeait 7 semestres d'étude au minimum.

Mais l'expérience a par la suite prouvé le bien-fondé de la proposition de la S. S. G. Une commission nommée à l'effet de soumettre la question à une nouvelle étude, donna un préavis favorable aux revendications de la dite association. Seule la question du titre est encore en suspens. M. le professeur Baeschlin termine son exposé avec le vœu qu'avec l'appui du Département fédéral de Justice et Police, préposé aux mensurations cadastrales, ce dernier point trouverait la solution désirée.

Lors de la discussion ouverte à ce sujet, plusieurs orateurs firent valoir la nécessité de cette innovation, qui correspond aux exigences actuelles de la profession.

9° *Taxation.* Werffeli rapporte sur la conférence qui a eu lieu entre les délégués du Département fédéral de Justice et Police, des cantons et de la S. S. G. dans le but de discuter la révision des tarifs de 1927 et 1935 concernant la mensuration cadastrale, le bornage et la mise à jour, et l'adaptation du nouveau tarif au renchérissement de la vie. Le rapporteur constate avec satisfaction qu'un accord a régné sur tous les points. La modification du tarif a été soumise à la sanction de l'Office fédéral de contrôle des prix.

10° *Elections.* Les propositions de l'assemblée des délégués et du comité central concernant la nouvelle organisation de l'association centrale, ayant été adoptées, on procède à la nomination du comité directeur de 5 membres. A main levée et à l'unanimité, l'assemblée confirme dans leurs fonctions les membres sortant de charge Bertschmann, Nicod et Kübler et nomme comme nouveaux membres, les collègues Gsell et Biasca.

Nomination du président. Le président central quitte la salle après avoir remis la présidence entre les mains du vice-président Nicod. Celui-ci retrace l'activité féconde de M. Bertschmann en sa qualité de président central et recommande à l'assemblée de le confirmer dans ses fonctions. Ensuite de diverses propositions sur le mode de votation, Bertschmann est acclamé président pour la prochaine période administrative. Sa rentrée dans la salle est saluée par une ovation rendue en son honneur.

Le président central remercie les membres pour cette nouvelle marque de confiance et s'efforcera d'en rester digne. Il remercie également ses collègues du comité central pour leur précieuse collaboration, en particulier les membres démissionnaires de ce dernier, les collègues Basler, Genoud, Dändliker et Kundert.

Les membres de la commission centrale de taxation, soit: MM.

Werffeli comme président, Schärer et Etter ainsi que les suppléants Göldi, Maderni et Rey-Bellet sont confirmés dans leurs fonctions. Zündt (Schwyz) est nommé nouveau membre de la commission de vérification des comptes en remplacement de Hartmann (Lenzbourg) démissionnaire. Le reviseur restant en charge est M. Tosi (Massagno). Par acclamation l'assemblée confirme dans ses fonctions M. C. F. Baeschlin Prof. Dr comme rédacteur du journal.

11° *Ordonnances obligatoires concernant l'exécution de l'amélioration du sol.* Au cours de son exposé dont il est fait mention dans le rapport qui précède le procès-verbal, M. le colonel-brigadier Strüby, chef de l'office fédéral des améliorations foncières, considère le nouveau tarif comme prématuré voire même dangereux dans les temps actuels. Ce sont les cantons qui doivent établir les bases relatives aux appointements du personnel technique en question.

Le président central réfute cet argument, il se fait l'interprète des l'assemblée en faisant valoir que l'importance de cette question des tarifs, qui depuis des mois occupe les cercles intéressés, exige une solution reposant sur des bases solides.

12° *Divers et propositions individuelles.* Cet objet à l'ordre du jour, ne donnant lieu à aucune discussion, le président central prononce à 12 h. 50 la clôture de la XXXVI^e assemblée générale en remerciant les nombreux participants pour leur précieuse collaboration.

Baar et Zurich, avril 1941.

Le secrétaire: *Dändliker.*
Traduction libre par *E. R.*

Schweiz. Gesellschaft für Photogrammetrie

*Protokoll der XIV. Hauptversammlung vom 8. Mai 1941
im Rest. Bürgerhaus in Bern.*

Anwesend: 28 Mitglieder und Gäste.

Entschuldigt: Die Herren Bertschmann, Favre, Imhof und Straub.

Der Präsident, Prof. Dr. Baeschlin, eröffnet um 14.15 die Sitzung und begrüßt Herrn Oberbauinsp. Schurter, der sich als Gast eingefunden hat. Darauf erfolgt die Behandlung der Traktanden in der in der Einladung vorgesehenen Reihenfolge.

Zum *Protokoll* der XIII. Hauptversammlung, das in Nr. 9 vom 10. IX. 1940 der Schweiz. Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik erschienen ist, werden keine Bemerkungen gemacht.

Im *Tätigkeitsbericht*, der den Zeitumständen gemäß diesmal nur mündlich erfolgt, erwähnt der Vorsitzende, daß infolge der Mobilisation im Berichtsjahr nur die XIII. Hauptversammlung stattgefunden hat (am 20. IV. 1940), und den Mitgliedern eine größere wissenschaftliche Druckschrift „Beitrag zur Fehlertheorie der Lufttriangulation“ von Dr. A. v. Speyr (Dissertation) zugestellt worden ist. Die internationalen Beziehungen ruhen vollständig, und es wird nach den kriegerischen Ereignissen eine vornehme Aufgabe der S. G. P. sein, mitzuhelfen, den Gedankenaustausch über die wissenschaftlichen und praktischen Arbeiten zwischen den verschiedenen Landesgesellschaften wieder in die Wege zu leiten.

Die *Jahresrechnung* pro 1940 wird gemäß Antrag der Rechnungsrevisoren mit bestem Dank an den leider durch Krankheit verhinderten